Parc naturel régional de Portneuf
423, rue Principale
Saint-Alban (Québec) G0A 3B0
1 855 284-4232

VOICI LES INFORMATIONS IMPORTANTES POUR VOTRE SÉJOUR
Arrivée à 16h00, Départ à 13h00
** Chien interdit dans les prêts-à-camper à l'exception de celui des Chutes à Marcotte, Méandres et Secteur des Gorges #1.

PROCÉDURE D'ACCUEIL
Vous devez vous arrêter au Pavillon d'Accueil afin de récupérer la clé du prêt-à-camper et procéder au paiement final. Le Pavillon est situé à l'entrée du Parc soit au 423, rue Principale, à Saint-Alban.
Le Pavillon d'Accueil est sur votre passage pour vous rendre au Secteur des Lacs.

* La location du prêt-à-camper comprend l'accès au Parc naturel régional de Portneuf pour 2 véhicules seulement. Vos invités et vous devez simplement apposer le reçu sur votre tableau de bord comme preuve de paiement. Veuillez noter que, pour la mise à l'eau d'une embarcation motorisée, le propriétaire devra défrayer le frais journalier de mise à l'eau en vigueur, que ce soit au lac Long ou à la rivière Sainte-Anne.

SECTEUR DES LACS
- Douches accessibles au Pavillon d'accueil principal (20 minutes de voiture)
- Chiens permis en laisse sur le site et les sentiers
- Sans électricité, sans eau potable
- Canots sur place (réservation nécessaire)
- Plusieurs sentiers pédestres

INFORMATIONS SUR LE PRÊT-À-CAMPER
- Accès en voiture
- BBQ avec propane
- La quantité de bois disponible varie selon la saison de votre séjour : vous y trouverez 1 poche de bois par nuit minimum et, selon la température (en automne), nous pouvons ajouter du bois. Le bois peut être utilisé à l'extérieur comme à l'intérieur, mais soyez stratégique dans votre utilisation. Vous pourrez toujours acheter du bois supplémentaire pendant votre séjour. Appelez-nous pour valider
- Matelas double et futon double sans literie
- Nécessaire de cuisson fournis (2 poêles et 2 chaudrons)
- Bac à vaisselle avec savon et linges
- Sans électricité, sans eau courante à la tente

À APPORTER :
- Eau potable
- Lampe frontale
- Literie
- Vaisselle et ustensiles
- Chaises de camping

FEUX D'ARTIFICES ET FEU DE CAMP

- Si vous souhaitez faire des feux d'artifices, vous devez avoir l'approbation de la Municipalité de Saint-Alban. Un permis est exigé.
- Pour les feux à ciel ouvert, vous devez faire preuve de prudence en tout temps et respecter l'emplacement désigné à cet effet.

Parc naturel régional de Portneuf
423, rue Principale
Saint-Alban (Québec) G0A 3B0
1 855 284-4232

Politique d'annulation :

- Pour une annulation à plus de 30 jours de votre arrivée, 10% (du coût total de votre réservation), en frais administratifs, sera conservé. La différence vous sera remboursée.
- Pour une annulation à 30 jours ou moins avant votre arrivée, aucun remboursement de l'acompte;

Politique de modification :

- À plus de 30 jours de votre arrivée, 15$ de frais de modification. Seule une modification possible.
- À 30 jours ou moins de votre arrivée, aucune modification possible.
- Les modifications à la hausse sont permises sans frais.